

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 JANVIER 2026 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 14 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PAILLET sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 8 Janvier 2026

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Didier CAZIMAJOU, Christiane CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernadette CARDON, Patrick EXPERT Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Vincent JOINEAU, Corinne LAULAN, Valérie MENERET, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNY, Jean Marc PELLETANT, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY.

Absents : Bernard DRÉAU (Pouvoir Corinne LAULAN), Katell EYHRATZ, Alain GIROIRE (Pouvoir Jean Marc PELLETANT) Michel LATAPY, Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Jean-Claude PEREZ (Pouvoir Didier CAZIMAJOU) Catherine ZAUSA (Pouvoir Aline TEYCHENEY) Laurence DUCOS Pierre LAHITEAU (pouvoir Sylvie PORTA) Jean-Bernard PAPIN (pouvoir Christiane CAZIMAJOU).

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2026-001 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°33-18-104 D'ACTION FONCIERE POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG ENTRE LA COMMUNE DE CADILLAC-SUR-GARONNE, LA CDC ET L'EPFNA</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle d'action foncière pour la redynamisation du centre-bourg avec la commune de Cadillac-sur-Garonne et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>DECIDE de donner délégation à l'Etablissement Foncier de Nouvelle Aquitaine pour exercer le droit de préemption sur une partie du périmètre de Zone d'Aménagement Différé (parcelles section : A 396 et A 760)</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2026-002 : PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION GENERALE DU BAFA 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le dispositif d'aide à la formation de base BAFA, la convention de partenariat avec la commune de Podensac et l'UFCV, tel qu'annexée ainsi que le modèle type de convention de bénévolat.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2026-003 : REVISION N°1 DES AP-CP ET AE-CP 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>REVISE les AP-CP selon les modalités décrites dans la présente délibération ;</p> <p>DONNE pouvoir à Monsieur le Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.</p>	ADOPTÉ Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 2 Jean-Marc PELLETANT Alain GIROIRE
4	<p>D2026-004: MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les conventions ci-jointes avec les communes de Podensac et Cadillac-sur-Garonne pour la mise à disposition ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

5	<p>D2026-005 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE POUR LES SERVICES DES SPORTS ET DU PLAJ</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps non-complet, au sein du service des Sports et du PLAJ pour l'année 2026 ;</p> <p>INSCRIT les crédits correspondant au budget principal 2026.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2026-006 : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECOURIR AUX CONTRATS D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITES POUR LE SERVICE ENFANCE - ANIMATION</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à dix contrats d'accroissement temporaire d'activité au sein du Service Enfance Animation pour l'année 2026 ;</p> <p>INSCRIT les crédits correspondant au budget principal 2026.</p>	UNANIMITÉ
7	<p>D2026-007 : RECOURS AUX EMPLOIS NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (filière technique, catégorie C) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de trois mois au sein du Service Technique ;</p> <p>APPROUVE le recours à un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (filière technique, catégorie C) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois au sein du Pôle Accompagnement du Citoyen ;</p> <p>APPROUVE le recours à deux emplois non permanents à temps complet d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (filière sportive, catégorie B) en raison d'une augmentation de son activité dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de deux mois au sein du Service des Sports ;</p> <p>APPROUVE le recours à quatre-vingt-dix emplois non permanents à temps complet ou non complet d'adjoint d'animation territorial (filière animation, catégorie C) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pendant les vacances scolaires de l'année 2026 au sein du Service Enfance Animation ;</p> <p>APPROUVE le recours à huit emplois non permanents à temps complet ou non complet d'adjoint d'animation territorial (filière animation, catégorie C) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pendant les vacances scolaires de l'année 2026 au sein du PLAJ ;</p> <p>INSCRIT les crédits au budget principal 2026.</p>	UNANIMITÉ

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORE

